

Outils et fiches techniques de l'élue

Faire voter un vœu ou une motion

L'élue en CT ou en CHSCT peut faire voter un vœu ou une motion. C'est un acte politique fort.

L'idéal est de préparer à l'avance la rédaction de cette motion et d'avoir contacté les autres syndicats de façon à obtenir une majorité.

En séance, il convient de demander la parole au président, de lire la motion puis de la proposer au vote.

La spontanéité ne doit pas être écartée. L'exercice est tout de même périlleux et il faut s'interroger sur les mobiles qui vous poussent à faire un tel acte. L'audace est une chose, l'acte irréfléchi en est un autre. Pourquoi donc souhaitez-vous faire passer cette motion maintenant ? Pourquoi ne pas attendre la prochaine réunion, qu'il y a-t-il de si urgent ?

Il faut bien évaluer le rapport de force en présence. La CFDT dans certaines instances a une position dominante, ceci facilite l'action syndicale.